

SEANCE DU 25 septembre 2010

Nombre de Membres :

En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

Date convocation :

17/09/2010

Date d'affichage :

28/09/2010

L'an deux mil dix, le vingt cinq septembre à dix heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel PETITCOLAS, Maire.

.
Présents : Tous les Conseillers
Secrétaire de séance : Luc PRUDENT

DEFIBRILLATEUR

Suite à différentes demandes, le maire propose l'achat d'un défibrillateur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de suspendre l'achat du matériel
- Décide d'interroger les habitants pour connaître les personnes qui seraient intéressées pour faire la formation aux premiers secours.
 - Décide de se renseigner sur les formations (croix rouge ou autres).

DEMANDE D'ACHAT DE L'USOIR DE MONSIEUR CAILLET

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la demande faite par Monsieur CAILLET concernant l'achat de son usoir.

Il s'engage à faire borner l'usoir et à assumer les frais de géomètre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 9 contre - 1 pour - 1 nul

Refuse de vendre l'usoir à Monsieur CAILLET

DEMANDE D'ACHAT OU DE LOCATION DE L'EX-BATIMENT « CONGELATEUR »

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la demande faite par Mademoiselle CLAISSE concernant l'achat ou la location de ex-bâtiment « congélateur »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Refuse de mettre le bâtiment en location
- Accepte de vendre le bâtiment à Mademoiselle CLAISSE
- Décide de vendre le bâtiment dans l'état à 9 000€
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

TRAVAUX 2011 – RENOVATION DES RUES DE L'ORME ET GRANDE RUE

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les devis de l'Entreprise TRB concernant les travaux 2011 pour la rénovation des rues de l'Orme et Grande rue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte les devis TRB d'un montant de 89 450.00€ HT
- Décide de demander au Conseil Général la subvention pour la dotation communale d'investissement 2011
- Décide d'inscrire les fonds au Budget Primitif 2011
- Donne tout pouvoir au maire pour effectuer les démarches nécessaires.

DECHETTERIE AMBULANTE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal

- que la déchetterie ambulante n'est pas envisageable avec les communes de GERBECOURT ET HAPLEMONT.
- Que la récupération du verre dans les containers est en baisse
- Que le tonnage des ordures ménagères est en hausse suite aux factures du prestataire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Donne pouvoir au maire afin de demander à la communauté de communes Moselle et Madon l'accès à la déchetterie.

COUPE DE BOIS

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et avoir délibéré,
le conseil municipal fixe comme suite la destination des coupes de l'exercice 2011

Vente à l'unité de produits de tous les bois des parcelles n° 20

COUPE DE BOIS

Exploitation des coupes 2 – 3 – 12 – 13 – 14 et 17

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

le conseil municipal après en avoir délibéré

décide de retenir l'entreprise SARL LOZANO pour l'exploitation des parcelles ci-dessus pour un montant de :

- Abattage des brins 1€ pièce
- Abattage des perches 2€
- Abattage et débardage des grumes 17€

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Michel PETITCOLAS